

CAPD 17 octobre 2017

Présents pour le SNUipp-FSU : Mallorie Cousson, Séverine Rivier, Lionel Meteau, Evelyne Pommier, Nathalie Pszola

Ordre du jour :

- Formation Continue
- Questions diverses

Présents pour le SE-UNSA : Marie Laurence Bourcet, Maud Rochet, Caroline Montréal, Emmanuel Lallemand

Présents Administration : M Lolagnier, Mme Métivier, M Chassagnol, Mme Docci, M Roux, Mme Roux, Mme Viaud

Déclaration préalable du SNUipp-FSU en pièce jointe

Le SE-UNSA n'a pas de déclaration préalable.

FORMATION CONTINUE

Mme Métivier introduit les discussions.

Thierry Chassagnole fait la liste des stages réalisés depuis le début de l'année.

Directeurs : 12 personnes, 4 jours du 9 au 13 octobre

Suite au bilan de juin, l'organisation pour les deux semaines a changé en fonction des demandes et des doléances.

Aide à la prise en fonction ASH : 17 personnes / 2 jours du 21 au 22 septembre

Plus de maitres que de classe : 28 personnes (enseignants PDMQDC + le directeur de leur école de rattachement) / 1/2 journée le 4 octobre (contre 11 personnes l'année dernière pour 1 jour)

T1 : 32 personnes, 2 jours, (une collègue du second degré a été associée aux formations T1 et T2)

T2 : 36 personnes, 1 jour (contre 2 jours l'année dernière)

Formation des formateurs : 13 personnes (PEMF), 1 jour

Les PEMF sont prévenus très tardivement du stage, l'organisation est difficile. Il y aura donc des absences au stage.

Réponse de l'administration : les informations sont présentes sur le site depuis longtemps (planning de formation sur le site de l'IA) .

Ce n'est pas dans les habitudes des collègues, nous attendons un mail avec les dates de stage.

Mme Métivier s'engage à faire repréciser par note de service, ce qui attend chaque personne en terme de formation (public désigné) et ce, en septembre.

Directeurs faisant fonction : 8 personnes, 1 jour

Directeurs faisant fonction : aide à la mise en route de début d'année : onde, élections

Stages d'école PNN : 60 personnes, 1 jour. Toutes les écoles ne sont pas formées.

Problème avec la formation WISC V : les psychologues sont maintenant rattachés au second degré de par leur nouveau statut. Ils n'ont donc pas accès à GAIA et donc à l'inscription au stage WISC V. Le problème a été vu avec la plateforme d'Orléans. Le problème est réglé. Formation le 17 novembre à Dole.

158 personnes ont participé sur 1420 collègues soit environ 11 % contre 15 % l'année dernière.

Le SNUipp 39 fait remarquer le faible nombre de collègues participants et insiste sur le fait que ce nombre est certainement lié au manque de places disponibles, la pauvreté et l'inadéquation de l'offre.

Cette année encore, le SNUipp constate et pointe le fait que pour une énième année le PAF est réduit. L'année dernière, 17 stages étaient proposés (dont 1 pour les directeurs et 3 pour le CAFIPEMF) contre 11 cette année (dont 2 pour les directeurs et 1 pour le CAFIPEMF). Le nombre de collègues ayant formulé une ou plusieurs demandes s'élève pour cette année à 158 (201 demandes avaient été faites en 2016/2017) : est-ce le résultat de l'annulation de plusieurs stages l'année dernière, le peu d'offre de formation pédagogique ?

Problème de date de retour des inscriptions (P Roux). Les collègues demandent à ce que les inscriptions soient plus tard dans l'année.

Le SNUipp-FSU propose de faire un mail de rappel dans la période d'inscription (ce sont les circonscriptions qui gèrent)

Problème de budget, les stages institutionnels sont prioritaires, la part des stages départementaux devient de plus en plus réduite car impacté par les capacités de remplacement.

L'administration reconnaît être devant une difficulté de fonctionnement.

Coût moyen de la formation dans le Jura : 14 euros

Coût moyen de la formation sur Besançon : 18 euros

Stage prévu pour les conseillers avec François Muller grâce à une journée perdue par le Pôle (transformée pour répondre aux demandes institutionnelles REP +, Maths, CP...). Il restait un reliquat utilisé pour le stage Conseillers.

Le barème de formation continue : AGS – Nombre de semaines de formations effectuées. Cette règle a été construite il y a plusieurs années (il y avait plus de stages et ils duraient plus longtemps). Elles ne sont peut-être plus adaptées. Il faut peut-être limiter le nombre de stages obtenus à 2.

Les règles seront rediscutées en GT.

L'administration prendra l'attache des autres départements pour harmoniser (et non pas uniformiser).

L'administration pense à relancer une nouvelle campagne d'inscription pour l'information au CAFIPEMF. Mme Métivier s'étonne de n'avoir que trois inscriptions.

Concernant l'attribution des stages, le SNUipp a accepté que les collègues qui ne sont pas à remplacer puissent bénéficier des stages. Cependant, nous avons dénoncé la faible possibilité de départ en stage due au manque de remplaçants et l'offre réduite qui concentre un grand nombre de demandes sur un seul stage (pour rappel, il y a encore peu de temps, il y avait un stage oral cycle 2 de 3 semaines et un stage oral cycle 3, il n'existe aujourd'hui plus qu'un seul stage cycle 2 et 3 de rien du tout !).

QUESTIONS DIVERSES

Le SE-UNSA n'a pas de questions diverses.

SNUIPP-FSU

- Situation des contrats aidés dans le département à ce jour et en prévisionnel.
 - 29 AAD. Bascule sur CUI ASH. 18 personnes fin de contrats. 10 sur 11 ont répondu dont 2 par la négative. Sur les 8 qui restaient 7 répondent aux attendus des missions CUI-ASH. Sur ces 7 recevables, 1 reconduction de fait car il restait 10 mois dans son contrat et 5 séniors +1 RQTH. Dans ce cas c'est à pôle emploi de statuer. Nous engageons les collègues à se rapprocher de Pôle Emploi. Le SNUipp-FSU accompagnera les personnels dans les possibles recours à produire.
- Attestation professionnelle des EVS. L'envoi a-t-il été réalisé ?

En fin de contrat, l'employeur doit établir une attestation d'expérience professionnelle et la remettre au salarié 1 mois avant la fin du CAE. Ces personnels déjà éprouvés par les mesures de suppression n'ont pas en plus à subir de déni de leurs droits d'information.

S'agissant des personnels en CAE/CUI :

Mentionnée dans l'article L 5134-117 pour les Emplois d'Avenir, dans l'article [L5134-28-1](#) pour les CAE/CUI -Créé par [LOI n°2008-1249 du 1er décembre 2008 - art. 22 \(V\)](#)- la loi dit que :
< Une attestation d'expérience professionnelle est établie par l'employeur et remise au salarié à sa demande ou au plus tard un mois avant la fin du contrat d'accompagnement dans l'emploi. >
Etablie par l'employeur avec la participation du [tuteur](#), elle est remise au salarié à sa demande, ou au plus tard un mois avant la fin du CUI-CIE, du CUI-CAE ou de l'Emploi d'Avenir.

- L'administration se renseigne auprès de la cellule des contrats aidés.
- C2I2E : quelle lecture de l'article 62 du décret du 23 août 2013 pour les T1 ?
D'après notre lecture les collègues T1 auraient 3 ans pour passer le C2I2E.
 - A voir avec l'université. L'année dernière, 11 T1 se sont inscrits et ont présenté un dossier. 5 seront relancés. L'institution regrette que l'université ne prenne pas ses responsabilités sur cette question et préconise une formation en T1.
- Couverture des écoles par les RASED ? Pourquoi une priorisation et quels critères ?

-Comment assurer la prise en charge des élèves avec des problématiques lourdes dès le mois de septembre (les difficultés ne disparaissent pas pendant les vacances) alors que la réunion des RASED avec l'inspection entérinant les zones d'intervention ne se tient qu'à la fin du mois ? Des secteurs entiers se sont retrouvés en attente n'ayant pas de personnes désignées officiellement pour intervenir.

-Dès la rentrée et sans que le temps de synthèse dans les écoles ait été pris, l'inspection considère que certaines écoles n'ont pas à bénéficier de l'aide des RASED (cf situation école Aromas).

Dans le respect des principes de l'école publique, toutes les écoles doivent pouvoir bénéficier de l'aide du RASED.

Ce n'est qu'après une concertation avec les enseignants des écoles du secteur que des priorités peuvent être éventuellement décidées, sachant qu'aucune école ne doit rester sans possibilité d'aide.

Ce faisant l'administration entérine le fait que des secteurs déjà éloignés des structures d'accueil, de soin, n'ont pas les mêmes droits que les autres ; exacerbant ainsi les problèmes des élèves déjà en grosses difficultés. Tandis que certains se demandent l'explication de l'augmentation des notifications MDPH...

-Dans le tableau de la fiche de suivi des élèves qui recense les aides mises en place chaque année (document transmis par l'inspection), la case RASED a disparu au profit de « suivi éducatif ».

Le SNUipp s'en étonne et craint que ce ne soit la mise à l'écrit de ce qui se passe sur le terrain à savoir la désorganisation et la disparition programmée par l'institution des RASED.

Réponse de l'administration : Réunion le 22 septembre. Pas de changement en termes de priorités dans les écoles : Cycle 2 et Couverture du département.

Tout cela sera évoqué en réunion de directeurs.

Fiche de suivi des élèves : la case RASED a disparu. Mme Roux n'a pas de réponse.

- Utilisation du ½ poste créé à la maternelle Bernard Clavel et respect des décisions de la CAPD de rentrée.
Le SNUipp s'étonne que le ½ poste devant classe créé à la CAPD (selon la dénomination exacte précisée par l'IA à la demande du SNU) se soit transformé, à la demande de l'administration en poste de soutien pédagogique piloté par l'IEN. Il y a eu incompréhension pendant la carte scolaire selon Mme Roux.
 - Demande d'explications sur l'intitulé du Gt « mesures de carte, PE concernés » et la date de réunion.
 - Pour discuter de qui serait désigné par la mesure de carte (volontariat). Les règles seront discutées en décembre. Le GT du 9 sera technique « qui prend la mesure ? ». Le CDEN est prévu le 6 février.
 - Date de la CAPD promotions
 - Comment seront déterminés les 30 % bénéficiant de cette bonification et donc d'une promotion anticipée ? Le SNUipp rappelle que les IEN ont dû organiser des rdv de carrière entre janvier et juin 2017. Ces collègues ont-ils eu une note ? une appréciation ? comment l'année d'accélération sera-t-elle décidée ?
 - Comment seront départagés les PE ayant une note identique ?
 - Comment seront pris en compte dans le tableau d'avancement les collègues qui, pour des raisons diverses, n'auront pas pu bénéficier d'un RDV de carrière l'année dernière ?
 - Quel correctif de note sera appliqué pour les collègues ayant eu une inspection récente (moins de 2 ou 3 ans) et n'ayant donc pas bénéficié d'un RDV de carrière ? Comment faire pour qu'ils ne soient pas pénalisés ? (note de service du 16 décembre 2016 sur l'évaluation des personnels enseignants pour l'année scolaire 2016/2017)
 - Quel correctif de note pour les collègues étant au-delà des 2 ans d'ancienneté dans le 9^{ème} échelon et avec une note datant de plus de 3 ans pour l'accès à la hors classe ? Le SNUipp demande que les collègues non inspectés aient à minima la note pilote de leur échelon et que l'ancienneté soit priorisée pour ne pas pénaliser les enseignants ayant davantage d'ancienneté par rapport aux enseignants ayant eu une accélération de carrière.
- > L'administration n'a toujours pas d'information.

- Nevy les Dole et remplacement des ATSEM : quelle position de la DSDEN vis-à-vis des maires ?
 - Pas d'information. Peut-être envisager un courrier de rappel à la loi.
- Situation postes/personnes et point sur recrutement des contractuels ?

Le SNUipp est opposé au recrutement de contractuels et demande que la liste complémentaire reste ouverte pour des recrutements sous statut chaque fois que nécessaire.

- Autorisation de recrutement à 5. Aujourd'hui, seulement 2.
- Balance postes/personnes : -5 au 30 septembre.

Les commissaires paritaires.